



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :

6

Séance du 3 février 2026

Objet

Ajustement des emplois

Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Abrogation de la délibération n°2025-61 du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-six, le trois février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Torlay, Abi Fadel, Brault, Maës, Salitra, Motte-Tchernia, Porteret et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Denigot qui donne pouvoir à Madame Lanson  
Madame Porcher qui donne pouvoir à Madame Salitra

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Néant

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice	13
Présents	11
Votants	13
<b>Vote</b>	
Pour	12
Contre	0
Abstention	1

## AJUSTEMENT DES EMPLOIS

-----

### MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

-----

### ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2025-61 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2025

-----

Par délibération numéro 2025-61, le Conseil d'Administration avait délibéré le 11 décembre 2025 pour la mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il s'avère que cette délibération contenait une erreur.

En effet, il y était indiqué qu'il convenait d'ajuster deux postes permanents pour s'adapter à de nouvelles situations au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (recrutement, mobilité, retraite, disponibilité) :

- Aide à domicile : passer du grade d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe à 31h30 au grade d'agent social à 31h30 ;
- Aide à domicile : passer du grade d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28h au grade d'agent social à 28h.

Or, l'ajustement d'emploi porte sur deux postes permanents pour s'adapter à de nouvelles situations au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (recrutement, mobilité, retraite, disponibilité) :

- 2 postes d'Aide à domicile : passer du grade d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe à 31h30 au grade d'agent social à 31h30.

Le tableau des effectifs mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est en annexe.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.313-1,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

**PAR 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

**ABROGE** la délibération n°2025-61 du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025.

ADOPTÉ les ajustements d'emploi et la mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

~~Pascal Duchêne,  
Président du CCAS~~

La secrétaire de séance,  
Nadège Périon,  
Directrice du CCAS



Tableau des effectifs - CCAS de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP
Administrative	A	Attaché principal	TC		1	1	0	1,00	
Administrative	A	Attaché principal	TNC	3,5	1	1	0	0,10	
Administrative	A	Attaché	TC		1	1	0	1,00	
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	
Administrative	B	Rédacteur	TC		5	5	0	5,00	
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		3	3	0	3,00	
Animation	C	Animateur	TC		1	1	0	1,00	
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	
Médico sociale	A	Médecin hors classe	TNC	21	1	0	1	0,60	
Médico sociale	A	Psychologue hors classe	TNC	17,5	1	1	0	0,50	
Médico sociale	A	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	TC		1	1	0	1,00	
Médico sociale	A	Infirmier en soins généraux de classe normale	TC		7	6	1	7,00	
Médico sociale	A	Assistant socio-éducatif	TNC	28	1	1	0	0,80	
Médico sociale	A	Ergothérapeute	TNC	17,5	1	1	0	0,50	
Médico sociale	A	Diététicien territorial	TNC	3,5	1	1	0	0,10	
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe supérieure	TC		9	8	1	9,00	
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe supérieure	TNC	31,5	1	1	0	1,00	
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe normale	TC		13	12	2	13,00	
Médico sociale	B	Aide-soignant de classe normale	TNC	28	1	1	0	0,80	
Médico sociale	C	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	TC		2	2	0	2,00	
Médico sociale	C	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	
Médico sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	
Médico sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	TNC	31,5	10	10	0	9,00	
Médico sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	TNC	28	1	1	0	0,80	
Médico sociale	C	Agent social principal de 2ème classe	TC		1	0	1	1,00	
Médico sociale	C	Agent social principal de 2ème classe	TNC	31,5	9	9	0	8,10	
Médico sociale	C	Agent social principal de 2ème classe	TNC	25	1	1	0	0,71	
Médico sociale	C	Agent social	TNC	35	1	0	1	1,00	
Médico sociale	C	Agent social	TNC	31,5	17	16	1	15,30	
Médico sociale	C	Agent social	TNC	28	2	2	0	1,60	
Médico sociale	C	Agent social	TNC	24,5	1	1	0	0,70	
Médico sociale	C	Agent social	TNC	21	1	1	0	0,60	
Médico sociale	C	Agent social	TNC	17,5	1	1	0	0,50	
Médico sociale	C	Agent social	TNC	5	1	1	0	0,14	
Technique	B	Téchnicien principal de 1ère classe	TNC	17,5	1	1	0	0,50	
Technique	B	Téchnicien	TC		1	1	0	1,00	
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		1	1	0	2,00	
Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC		3	3	0	3,00	
Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	TNC	31,5	1	1	0	0,90	
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	5	4	1	4,50	